



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 27 Mars, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – CHIBRAC - GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE – RECORIS - ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – COMMARIEU – REMIGI – SILVESTRE – SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU
Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur CELAN à Monsieur DUCOUT
Madame ETCHEVERS à Madame SIMIAN
Madame HANRAS à Madame BOUTER
Madame PENARD à Monsieur BEYRAND
Madame MOREIRA à Monsieur ZGAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame BETTON est désignée comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BETTON qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2024 - DÉLIBÉRATION N° 2024/2/3.

Réf : 7.1.2

OBJET : BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire a adopté les budgets annexes des zones d'activités 2024 budget par budget, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, tant pour les dépenses que pour les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget zone Briquèterie	Montant
Fonctionnement	330 000,00
Investissement	861 083,50
TOTAL	1 191 083,50
Budget zone Courneau	Montant
Fonctionnement	5 648 300,00
Investissement	5 212 098,27
TOTAL	10 860 398,27
Budget zone Pot au Pin	Montant
Fonctionnement	3 525 188,87
Investissement	3 525 188,87
TOTAL	7 050 377,74
Budget zone Jarry	Montant
Fonctionnement	65 514,89
Investissement	0,00
TOTAL	65 514,89
Budget zone SJDI Pierroton	Montant
Fonctionnement	1 941 761,00
Investissement	1 828 875,96
TOTAL	3 770 636,96
Budget zone Illaguet Nord	Montant
Fonctionnement	80 000,50
Investissement	1 910 029,50
TOTAL	1 990 030,00

INTITULE des BUDGETS	VOTES		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Zone d'activités de la Briqueterie			
Section de fonctionnement	25	0	0
Section d'investissement	25	0	0
Parc d'activités Le Courneau			
Section de fonctionnement	25	0	0
Section d'investissement	25	0	0
Zone d'activités de Pot au Pin			
Section de fonctionnement	25	0	0
Section d'investissement	25	0	0
Zone d'activités de Jarry			
Section de fonctionnement	25	0	0
Section d'investissement	25	0	0
Zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton			
Section de fonctionnement	25	0	0
Section d'investissement	25	0	0
Zone d'activités d'Illaguet-nord			
Section de fonctionnement	25	0	0
Section d'investissement	25	0	0

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **Adopte** les propositions du Président

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 12/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 15/04/2024

12/04/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.